



Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 avril 2026 à 19 h 30
Convocation du 23 avril 2026
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers

En exercice.....23
Présents19
Procurations..... 3
Absent1

Membres présents : Mmes et MM. DERUDDER Germain, NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOSLE Emilie, SOTGIU Mario, SABER Elise, ODDO Anthony, ALLARD Laetitia, ZUSCHROTT Franz, WEBER Jean-Marc, MULLER Christiane, KOMAC Geoffroy, PACIELLO Virginie, MARGHERITA Michel, HUART Christelle, COLLA Cédric, SCHMIDT Anne-Lise, THILLEMENT Céline, DI MARIA Toni et BEN MOUSSA Peggy.

Membres absents excusés : BOURGUIGNON Magali (Procuration Laurence NEUMAYER), DANN Daniel (Procuration Céline THILLEMENT), CHILLARI Sabrina ((Procuration DI MARIA Toni).

Membres absents : COLLA Cédric

Mme ADAM Nathalie, Secrétaire Générale de Mairie est nommée secrétaire de séance

POINT N°8 – Location de places de stationnement

DE2026_04_28_8

Monsieur le Maire informe,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22 ;

VU le Code civil, et notamment ses articles 1708 et suivants relatifs au louage de choses ;

VU la demande formulée par la SCI FLAUDER IMMO, dont le siège social est situé 46 rue Clémenceau à SCHOENECK (57350) représentée par FLAUDER John-Geoffrey, en qualité de gérant ;

VU l'extrait du plan cadastral de la parcelle Section 1 n°349 annexé à la présente délibération (Annexe 2), comportant 11 places de stationnement ;

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée Section 1 n°349, relevant de son domaine privé, sur laquelle sont aménagées des places de stationnement ;

CONSIDÉRANT que ces emplacements ne sont pas affectés à un service public et ne sont pas utilisés par la commune à ce jour ;

CONSIDÉRANT que la SCI FLAUDER IMMO a sollicité la mise à disposition de 8 places de stationnement sur ladite parcelle ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de valoriser ce bien en percevant une redevance, et que les conditions proposées sont adaptées à la nature précaire de l'occupation ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable portant sur 8 places de stationnement situées sur la parcelle communale cadastrée Section 1 n°349, au profit de la SCI FLAUDER IMMO;
- **DE FIXER** les conditions de cette convention comme suit :
 - Redevance mensuelle : 30 € par place, soit 240 € par mois pour l'ensemble des 8 places
 - Redevance annuelle totale : 2 880 €
 - Durée : 1 an, renouvelable par tacite reconduction
 - Résiliation : par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception
 - Destination : usage de stationnement exclusivement
 - La convention pourra être résiliée à tout moment par la commune si l'intérêt général le justifie, sans indemnité au bénéficiaire
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire et révocable et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal au compte 752 (revenus des immeubles) ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour l'exercice du contrôle de légalité.

Oeting, le 7 mai 2026

Le Maire, Germain DERUDDER

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.